

# L'ANGLAIS

## Le Mot du Maire



Mes chers concitoyens,

Notre pays a connu son deuxième mois de juin le plus chaud selon Météo France. Notre territoire n'y a pas échappé avec certes de la chaleur mais aussi une activité orageuse importante mesurée en impacts de foudre, privant d'électricité pendant plusieurs jours certains de nos foyers. Côté pluviométrie, la moyenne est proche de la normale.

Afin de prévenir les conséquences d'une éventuelle période de forte chaleur, un dispositif est décliné localement par le Préfet de la Charente-Maritime, le « Plan canicule 2023 ». Il est déclenché depuis le 01 juin et ceci jusqu'au 31 août, dans ce cadre la commune de Saint-Jean-d'Angle vous informe sur les dispositions prises pour l'été ainsi que les numéros d'appels permettant au public de s'informer sur la canicule. La gestion sanitaire des vagues de chaleur menée par la municipalité s'appuie sur le registre communal des personnes âgées et handicapées afin d'alerter les personnes les plus fragiles.

Pour toute la population, n'hésitez pas à appeler la plateforme téléphonique d'information « Canicule » au 0800.06.66.66 ou les services d'accueil de la mairie au 05.46.83.31.01.

Je souhaitais vous faire part d'informations pratiques concernant la voirie.

Le deuxième semestre sera marqué par des travaux dans notre village. Depuis plusieurs années l'équipe municipale souhaitait une réfection de la chaussée et une limitation de la vitesse des rues Maurice Ponte et de l'Eglise, respectivement les départementales D 733E2 et D239.

Vous l'avez compris avant d'entreprendre ces travaux, il fallait l'autorisation du Conseil Départemental. Ce dernier a finalement émis un avis favorable dans la partie qui lui incombe, la bande de roulement. La commune s'est montrée réactive et n'a pas attendu en démarrant les travaux de son ressort, à savoir les trottoirs rue de l'Eglise qui en avaient besoin. Sauf imprévu majeur, nous pouvons nous attendre à une fin des travaux courant l'été.

Concernant la rue Maurice Ponte la situation est plus complexe, les travaux s'étaleront sur deux années. Il est prévu des plateaux ralentisseurs, la Direction des Infrastructures Départementale doit en assurer la maîtrise d'ouvrage, mais auparavant EAU 17 doit remettre son réseau d'eau à niveau. Pour ce faire, des tranchées vont être ouvertes dans toute la rue Maurice Ponte, la circulation va être perturbée et sera ralentie par des feux d'alternat. Nous sommes conscients de l'importante gêne que ces travaux vont engendrer dans votre vie quotidienne, pour cela nous vous prions d'être indulgent à cet égard.

Pour terminer la liste des travaux, au niveau du croisement de la D18, route de Marennes, où l'affluence routière est forte, un stop clignotant vient d'être installé, améliorant ainsi la sécurité des usagers.

Je terminerai ce « Mot du Maire » en félicitant une nouvelle fois nos jeunes sportifs et leur coach pour leurs performances aux 6 jours de trottinette 2023. Ils ont obtenu de bons classements en individuel, « fille comme garçon » et surtout une très belle deuxième place par équipe au général.

Je vous souhaite une bonne lecture de votre bulletin municipal ainsi qu'un bel été au sein de notre commune où de nombreuses festivités déclinées en fin de magazine vous attendent.

Bien à vous,

Le Maire  
Michel DURIEUX.

### **COMITÉ DE RÉDACTION**

Emmanuelle GOEURY, Alain MARTIN, Joëlle FAURE, Pauline LELIÈVRE, Nelly PALANDRE et Michel DURIEUX

Une idée d'article, une information à faire paraître, n'hésitez pas à nous contacter à la Mairie au 05 46 83 31 01



# Au fil des Conseils Municipaux

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 15 Février 2023

L'an deux mille vingt trois, le quinze février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'ANGLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur DURIEUX Michel, Maire.

**PRÉSENTS** : Michel DURIEUX, MARTIN Alain, SABOURET Jean-Paul, CHAILLOU Didier, PAPIN Félix, Jean- Luc BEGEY et Mmes MARTIN Nicole, LELIÈVRE Pauline, (arrivée à 21 heures) PALANDRE Nelly, Joëlle FAURE

**ABSENTS EXCUSÉS** : Serge MEUNIER procuration à Michel DURIEUX.

BOISSON Sébastien, DEMONSAIS Nelly

**ABSENTS** : Emmanuelle GOEURY, DUTRONCY-CANDAU Laurence

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : PALANDRE Nelly

Lecture du compte rendu de la dernière séance adopté à l'unanimité des membres présents.

### **OBJET : Convention Fourrière Animale**

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal la proposition de renouvellement de la convention pour le ramassage des animaux errants de la SPA de Saintes et demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de renouveler cette convention avec la Formule A « Tout compris » pour un montant de 421,80 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

### **OBJET : Maintenance du Site Internet**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le site internet est mis à jour par une administrée.

Monsieur le Maire indique que cette administrée est prête à continuer ces mises à jour dans les mêmes conditions financières soit 40 € par mois.

La création du nom de domaine et l'abonnement annuel ne peut être réglé que par carte bancaire sur internet.

Cette facture a été réglée par cette administrée pour un montant de 197,94 €.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de rembourser cette administrée pour un montant de 197,94 €.

## **OBJET : Demande de subvention à la CARO pour achat de spectacle**

Monsieur Le Maire indique au conseil que la CARO subventionne l'achat de spectacle aux communes.

La soirée Cabaret projetée le 14 octobre 2023, ouverte à tous et à tout public, peut-être subventionnée à hauteur de 70 % avec un plafond maximum de 1 300 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- autorise monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au service culture de la Caro.
- autorise monsieur le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

## **OBJET : Tarifs régie « Produits divers »**

Monsieur le Maire indique que pour plus de clarté sur les tarifs (plusieurs délibérations) des produits de la régie « Produits divers », le Trésor public a demandé si le conseil municipal pouvait prendre une délibération récapitulative de tous les tarifs en cours :

### **Photocopies aux particuliers :**

Format A4 = 0,15 cts

Format A4 recto-verso = 0,20 cts

Photocopie A3 = 0,30 cts

### **Photocopies aux associations communales :**

Format A4 noir et blanc = 0,05 cts

Format A4 couleur = 0,10 cts

Format A3 noir et blanc = 0,15 cts

Format A3 couleur = 0,20 cts

Capture chien errant = 35 €

Gobelets réutilisables = 1 €

Cartes postales = 0,50 cts

Livres sur St Jean d'Angle = 4,50 €

Vente bois d'élagage = 20 € le stère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'entériner les tarifs ci-dessus.

## **OBJET : EXECUTION DU BUDGET INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur le Maire explique qu'afin de faciliter les dépenses d'investissement de la Commune qui seront réalisées au 1er trimestre 2023, le conseil municipal peut (article 15 à 22 de la loi 88-13 du 5 janvier 1988 – instruction comptabilité publique 89-18 MO du 30 janvier 1989 – article L 1612-1 du CGCT) autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section investissement (masse des crédits) du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le conseil municipal.

Ces dépenses seront inscrites au budget 2023 lors de son adoption (article L1612 du CGCT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

1. d'acter le principe d'exécution du budget d'investissement 2023 de la commune avant son vote.
2. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements de la commune s'y afférent.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Retour commission finances**

Les travaux seront restreints. Il faudra sûrement prévoir une augmentation des impôts locaux. Nous sommes en attente des montants prévisionnels des bases d'imposition.

### **Loyer des Infirmières**

Monsieur MARTIN indique qu'un bail à titre gratuit arrive à expiration pour le logement au-dessus de la Poste. Il propose de le prolonger jusqu'au 31 Août 2023.

Monsieur le Maire indique que tous les mardis une osthéo-pathe et une coiffeuse se trouvent sur la Place de la Mairie sur rendez-vous.

**Félix PAPIN** demande la confirmation sur l'interdiction de brûler les déchets verts. Il indique que si des faits similaires se reproduisent, il appellera la Gendarmerie.

### **Jean-Luc BEGEY**

Pour la soirée cabaret, Jean-luc BEGEY indique qu'elle est prévue le 14 octobre 2023. Cette soirée sera ouverte à toutes les communes de la CARO.

100 personnes pour un billet d'entrée à 25 ou 30 € qui pourrait évoluer suivant le montant de subvention allouée par la CARO. La soirée commencerait à 20h30 avec une pause vers 23 heures pour une fin vers minuit.

Il présente les diverses activités prévues cette année : Pièce théâtre le 13 Mai, Randonnée dans les marais le 11 juin, Fête de la musique 21 juin, Repas du 14 juillet, 06 août brocante dans le pré des poules, parking sur le terrain Lacour.

### **Nelly PALANDRE**

Prochaine réunion pour l'organisation des Trotinettes est prévue le 07 mars.

Mme Emilie LOUVRIER est nouvelle présidente du Trait d'Union Intercommunal (TUI)

Mme Martine GUERRY part en retraite troisième trimestre 2023

La commune de Saint Jean d'Angle aura les goûters à prévoir.

**Pauline LELIÈVRE** demande s'il est possible de mettre des bancs et un garage à vélo autour du skate parc, voir des tables de pique-nique dans le coin enherbé.

**Nicole MARTIN** réitère sa demande de banc au cimetière.

Séance levée à 21h35.



## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 06 Avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le 06 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'ANGLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire , sous la présidence de Monsieur DURIEUX Michel, Maire.

**PRÉSENTS** : Michel DURIEUX, MARTIN Alain, SABOURET Jean-Paul, CHAILLOU Didier, BOISSON Sébastien, Jean- Luc BEGEY et Mmes FAURE Joëlle, Laurence DUTRONCY-CANDAU , Nelly DEMONSAIS, MARTIN Nicole.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Félix PAPIN procuration à Didier CHAILLOU  
Nelly PALANDRE procuration à Sébastien BOISSON  
Serge MEUNIER procuration à Michel DURIEUX.  
Emmanuelle GOEURY

**ABSENTS** : Pauline LELIÈVRE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Alain MARTIN

Lecture du compte rendu de la dernière séance adopté à l'unanimité des membres présents.

### **OBJET : VOTE DES TAUX 2023**

Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe foncière bâtie ..... 46,27 %
- Taxe foncière non bâtie.... 97,62 %
- Taxe Habitation..... 13,29 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'année 2023 présentés ci-dessus

### **OBJET : Vote des subventions 2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil, les demandes de subventions reçues de diverses associations,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête les subventions ci-dessous :

- Association pour le don du sang de Saint Agnant 50,00 €
- Chaîne de Solidarité Alimentaire du Canton de Saint Agnant 281,20 €

### **OBJET : Choix fournisseur photocopieur**

Suite à la préparation budgétaire, le conseil municipal a décidé d'inscrire au budget 2023 le changement du photocopieur.

Le conseil , après étude des différentes propositions décide :

- de retenir le photocopieur Konica neuf en achat pour un montant HT de 6 000 € soit 7 200 € TTC.
- autorise monsieur le Maire à signer tout document afférent à cet achat.

### **OBJET : Devis RESE Bâche incendie et remplacement poteaux.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, l'inscription au budget 2022 des dépenses liées au remplacement d'un poteau et la mise en place d'une bâche incendie.

Les demandes de subvention au titre de la DETR et du Conseil Départemental sont toujours en attente de réponse.

Les devis de 2022 ont été réactualisés.

Le conseil municipal, après délibération, autorise monsieur le Maire à signer :

- le devis pour le remplacement du poteau pour un montant de 2 071,26 € HT soit 2 485,51 € TTC ;
- et le devis pour la bâche incendie d'un montant HT de 8 939,09 € soit 10 726,91 € TTC .

### **OBJET : Devis entreprise DUBOSCQ**

Suite à la préparation budgétaire, le conseil municipal a décidé d'inscrire au budget 2023 le changement des deux portes de la salle des fêtes

Le conseil , après étude des différentes propositions décide :

- de retenir le devis de l'entreprise DUBOSCQ pour un montant HT de 6 130 € soit 7 356 € TTC.
- autorise monsieur le Maire à signer le devis et faire exécuter les travaux.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur le Maire** présente au conseil municipal deux devis de la mairie de Champagne pour l'achat éventuel d'une scène en commun avec les communes de Champagne, La Gripperie Saint Symphorien et Saint Jean d'Angle.

Le conseil municipal refuse cette proposition car la commune dispose dans la salle des fêtes d'une scène et ne voit pas l'utilité d'un tel achat.

**Alain MARTIN** fait part d'un projet d'implantation sur la commune d'une entreprise qui cherche un endroit sur le territoire de la CARO.

Il faut dès à présent le prendre en compte dans la révision du PLU pour que le zonage soit en adéquation avec le projet. Celui-ci ne pourra se concrétiser si l'intérêt général et public est reconnu par le Préfet.

La prochaine réunion PLU avec les architectes des bâtiments de France est prévue le Vendredi 05 Mai à 09h30 à la Mairie pour définition des périmètres de protection des bâtiments classés au titre du patrimoine.

**Jean-Paul SABOURET** indique qu'il assistera demain à une réunion concernant la fibre. Il y aurait un problème de poteaux dans les marais.

Voir l'entretien du terrain de Mme DUCHET, (Rue Noire) Nicole MARTIN s'en chargera.

**Joëlle FAURE** indique qu'il y aura une manifestation à Rochefort les 09 et 10 Juin pour le centenaire de Pierre LOTI.

Séance levée à 22h45.

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 13 avril 2023

L'an deux mille vingt trois, le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'ANGLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire , sous la présidence de Monsieur DURIEUX Michel, Maire.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel DURIEUX Maire, vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

#### **Investissement**

Dépenses	Prévu :	<b>342 210,15</b>
	Réalisé :	<b>311 130,45</b>
	Reste à réaliser :	<b>31 049,95</b>
Recettes	Prévu :	<b>342 210,15</b>
	Réalisé :	<b>338 987,61</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

#### **Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	<b>654 952,19</b>
	Réalisé :	<b>566 295,25</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévu :	<b>654 952,19</b>
	Réalisé :	<b>728 466,05</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>27 857,16</b>
Fonctionnement :	<b>162 170,80</b>
Résultat global :	<b>190 027,96</b>

## EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le SGC de Rochefort à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

### Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2022 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

## AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Michel DURIEUX, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 13 Avril 2023

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	8 533,63
- un excédent reporté de :	170 704,43
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	162 170,80
- un excédent d'investissement de :	27 857,16
- un déficit des restes à réaliser de :	31 049,95
Soit un besoin de financement de :	3 192,79

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	162 170,80
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	3 192,79
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	158 978,01
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	27 857,16

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

### Investissement

Dépenses : 93 348,46

Recettes : 124 398,41

### Fonctionnement

Dépenses : 707 116,19

Recettes : 707 116,19

---

Pour rappel, total budget :

### Investissement

Dépenses : 124 398,41 (dont 31 049,95 de RAR)

Recettes : 124 398,41 (dont 0,00 de RAR)

### Fonctionnement

Dépenses : 707 116,19 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 707 116,19 (dont 0,00 de RAR)

---

### QUESTIONS DIVERSES

Nelly PALANDRE indique que l'entraînement pour les Trotinettes a repris le 17 mars. Pour St Jean d'Angle il y a une 5 filles et 2 garçons. Elle rappelle qu'une équipe doit être composée de 5 personnes dont au moins une fille.

Carole TORCHUT qui a ouvert son point de vente à la fromagerie ne vient plus sur le marché du dimanche matin comme prévu.

Séance levée à 23h30.

---

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 17 Mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix-sept mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'ANGLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire , sous la présidence de Monsieur DURIEUX Michel, Maire.

**PRÉSENTS** : Michel DURIEUX, Alain MARTIN, Jean-Paul SABOURET, Didier CHAILLOU, Joëlle FAURE , Nelly PALANDRE, Pauline LELIÈVRE, Nelly DEMONSAIS, Sébastien BOISSON, Félix PAPIN, Jean-Luc BEGEY, Nicole MARTIN.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Laurence DUTRONCY-CANDAU procuration à Alain MARTIN  
Serge MEUNIER procuration à Michel DURIEUX .

**ABSENTS** : Emmanuelle GOEURY

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Alain MARTIN

### **OBJET : Demande de subvention au Conseil Départemental – Réfection des trottoirs et voirie Rue de l'église.**

Monsieur le Maire indique que les travaux envisagés Rue de l'église peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental dans le cadre des Amendes de Police à hauteur de 40 %.

Après étude des devis reçus, le Conseil Municipal retient celui du Syndicat de Voirie

Les travaux s'élèvent à 37 470,49 € HT soit 44 964,59 € TTC.

Le conseil municipal, après délibérés, à l'unanimité des membres présents, autorise monsieur le Maire :

- à déposer la demande de subvention au titre des Amendes de Police auprès du conseil départemental à hauteur de 40 % soit une subvention de 14 988,19 €.
- à signer le devis et faire exécuter les travaux.

### **FONDS DE CONCOURS 2023 : Demande de fonds de concours à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan**

**Vu** l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement des fonds de concours entre les communautés d'agglomération et ses communes membres,

**Vu** les conditions d'attribution des fonds de concours adoptées par le Conseil de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan par délibération n° 2023\_030 du Conseil Communautaire du 16 mars 2023,

**Considérant** que l'article L.5216-5VI du Code Général des Collectivités Territoriales permet, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, le versement de fonds de concours entre une Communauté d'agglomération et ses communes membres,

**Considérant** que les conditions d'attribution des fonds de concours 2023 de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan prévoit un plafonnement pour l'attribution d'un fonds de concours pour la Commune de Saint Jean d'Angle à hauteur de 5 348 €,

**Considérant** que le versement des fonds de concours est soumis aux accords concordants du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné, exprimés à la majorité simple,

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la Commune de Saint Jean d'Angle a décidé de réaliser des travaux : Réfection des trottoirs et voirie Rue de l'Église

Considérant le plan de financement de ces travaux correspondant à l'assiette des dépenses qui peuvent être prises en compte pour le fonds de concours:

Postes de dépenses/recettes	Montants HT
PROJET	37 470,49 €
<b>Total des dépenses HT</b>	<b>37 470,49 €</b>
Subvention Etat	0,00 €
Réserve Parlementaire	0,00 €
Subvention Région	0,00 €
Subvention Département	0,00 €
Autres Fonds de Concours	5 348,00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>5 348,00€</b>
<b>Reste à charge de la Commune</b>	<b>32 122,49€</b>
<b>Plafond à 50 %</b>	<b>18 735,24 €</b>
<b>Plafond maximum</b>	<b>5 348,00 €</b>

Monsieur le maire propose ainsi au Conseil Municipal de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, correspondant au plafond maximum de 5 348 €, pour les travaux de Réfection des trottoirs et voirie Rue de l'Église. Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir en délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité des membres présents :

- Donne acte à Monsieur le maire des explications ci-dessus détaillées,
- Sollicite l'attribution d'un fonds de concours égal à 5 348 €, dans la limite des plafonds maximum des fonds de concours de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan accordés pour 2023, selon le plan de financement rappelé ci-après pour les travaux de Réfection des trottoirs et voirie Rue de l'Église

Postes de dépenses/recettes	Montants HT
PROJET	37 470,49 €
<b>Total des dépenses HT</b>	<b>37 470,49 €</b>

Subvention Etat	0,00 €
Réserve Parlementaire	0,00 €
Subvention Région	0,00 €
Subvention Département	0,00 €
Autres Fonds de Concours	5 348,00€
<b>Total des recettes</b>	<b>5 348,00€</b>
<b>Reste à charge de la Commune</b>	<b>32 122,49€</b>
<b>Plafond à 50 %</b>	<b>18 735,24 €</b>
<b>Plafond maximum</b>	<b>5 348,00 €</b>

- S'engage à fournir l'état récapitulatif des dépenses visé par Madame la Trésorière et les courriers, les conventions ou arrêtés d'attribution de subventions pour le versement,
- Autorise Monsieur le maire à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**OBJET : Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) .**

Monsieur le Maire indique que les travaux envisagés sur la toiture de l'église (nettoyage, démoussage, traitement anti-mousse ainsi que la coupe des pousses d'arbres et du lierre) peuvent être subventionnés par la DRAC.

Les travaux projetés sont estimés à 13 143,25 € ht soit 15 771,90 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise monsieur le Maire :

- à déposer une demande de subvention auprès de la DRAC.

**Objet : Approbation adhésions à l'UNIMA**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical du 27 Mars 2023 entérinant l'adhésion de 9 assemblées :

- Commune d'Aigrefeuille d'Aunis,
- Commune de Ballon,
- Commune de Saint Médard
- Commune de Saint Pierre La Noue
- Communauté de Communes Royan Atlantique
- Communauté de Communes Sud Vendée Littoral
- Communauté de Communes Sud Mayotte
- L'Association Syndicale autorisée des Irrigants de Saintonge Centre
- l'INRAE

Le Maire rappelle que conformément aux articles 20 et 21 du Titre IV des statuts actuels de l'UNIMA, la commune dispose d'un délai d'un mois pour se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, se prononce favorablement à l'adhésion de 9 assemblées.

**Objet : Instauration de la taxe habitation sur les logements vacants**

**Vu** la situation forte de la pression foncière et afin d'encourager la mise sur le marché des logements vacants de la commune et ainsi accroître les opportunités d'acquisitions ou de locations, il est proposé d'instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)

La THLV est due par les propriétaires de logements non occupés pendant plus de deux années consécutives (au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition).

Elle est calculée par application du taux communal de la taxe habitation (13,29%) sur la valeur locative du bien sans abattements.

**Vu** l'article 1407 bis du code général des impôts

Le conseil municipal, entendu l'exposé qui précède, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- décide d'assujettir les logements vacants à la taxe habitation
- charge monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Objet : Contrat de Proximité**

Par délibération n°118 du 24 juin 2022, l'Assemblée départementale a acté sa volonté de formaliser, dans le cadre de Contrats de Proximité, l'engagement du Département aux côtés des 13 Intercommunalités et des 463 Communes, au profit du développement des territoires et des charentais-maritimes.

Le Département a souhaité amplifier ce partenariat incontournable afin de servir au mieux les Charentais-Maritimes et déployer ses politiques au plus près des besoins, grâce à une collaboration renforcée et des engagements prioritaires.

Il propose ainsi la contractualisation des Contrats de Proximité, à l'échelle des territoires communautaires et pour la durée du mandat communal, afin de rendre plus lisibles et plus efficaces les actions menées conjointement par le Département, les 463 Communes et les 13 Intercommunalités.

Ces contrats témoignent d'une ambition et d'une vision commune et fixent le cadre de la mise en œuvre des projets de territoire. Ils ont vocation à couvrir l'ensemble des problématiques touchant à l'amélioration de la vie des Charentais-Maritimes confrontés aux grands enjeux contemporains auxquels nous devons répondre collectivement : la désertification rurale, l'entrée dans l'ère numérique, les crises énergétiques, l'urgence climatique, le déclassement social et les bouleversements démographiques à l'œuvre dans la société française.

Ainsi, des domaines d'intervention privilégiés ont été identifiés, ils portent notamment sur l'autonomie et le grand âge, la santé, le logement et l'habitat, l'insertion et l'action sociale, l'enfance et la petite enfance, la jeunesse, l'exemplarité énergétique, l'environnement, les infrastructures et les mobilités, l'eau, la sécurité, le sport, le tourisme, la culture, le patrimoine, l'amélioration des équipements publics, l'accès aux services publics.

Tous les Contrats de Proximité, adaptés aux spécificités de chaque territoire, se déclinent en plans d'actions composés notamment de :

- fiches-actions pour les projets les plus aboutis,
- fiches-objectifs pour les actions les moins matures.

Afin de suivre au plus près la mise en œuvre de ces Contrats, un Comité de Suivi a été constitué pour chacun des 13 Contrats, présidé par la Présidente du Département et composé de la Première Vice-Présidente du Département, des Vice-Présidents du Département, des Conseillers Départementaux des cantons concernés, du Président de l'Intercommunalité et de représentants des Communes membres.

Cette instance est chargée d'assurer un suivi collégial du Contrat de Proximité, d'en faciliter sa mise en œuvre, d'effectuer les revues de projets annuelles et de proposer, le cas échéant, des évolutions (retraits ou ajouts de nouveaux projets) aux différentes Assemblées délibérantes.

Considérant que les échanges entre le Département, les intercommunalités et les Communes ont permis d'élaborer des Contrats prenant en compte les spécificités de chacun,

### **DELIBERATION**

Vu les articles L 2121-29 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le contrat de proximité du territoire de l'agglomération Rochefort Océan joint en annexe à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à le signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- prend acte de la nécessité d'être représenté au sein du Comité de suivi par un élu municipal.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Recherche Médecin :**

Monsieur le Maire présente au conseil le résumé de la visio-conférence qu'il a faite avec Moving People

Le conseil municipal émet un avis défavorable sur cette démarche.

**Félix PAPIN** demande à ce que le cimetière soit entretenu.

**Jean-Luc BEGEY** présente les différentes animations qui vont être proposées par le Comité des Fêtes sur l'année 2023.

**Jean-Paul SABOURET** fait le point sur les différentes propositions reçues pour l'achat ou la location d'un défibrillateur. La location semble beaucoup plus onéreuse que l'achat. Étude à poursuivre.

Faire un affiche à mettre à la salle des fêtes : « En cas d'urgence, un défibrillateur est disponible à la Maison de Retraite »

**Alain MARTIN** demande à ce que l'aire de pique-nique derrière la salle des fêtes ainsi que les abords du marais soient tondues et propres pour la randonnée du 11 juin 2023.

**Joëlle FAURE** indique que la commission culture a octroyé une subvention de 1 300 € pour l'achat du spectacle du Cabaret du 13 Octobre.

Elle indique aussi que la commune peut postuler dès maintenant si elle est intéressée pour accueillir un événement l'année prochaine.

Voir Mercredi du Jazz.

**Pauline LELIÈVRE** remercie le conseil municipal pour la carte reçue pour le décès de son papa

**Nelly PALANDRE** indique que les trottinettes auront lieu à Saint Jean d'Angle le dimanche 18 juin et qu'il y a lieu d'organiser les places des banaliseurs.

Elle ne connaît pas à ce jour le nombre d'enfants

**Nelly DEMONSAIS** demande s'il est possible d'installer une table de ping pong à côté de l'aire de jeux du Presbytère.

Séance levée à 22h30.



## INFOS DIVERSES

### DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME

#### OBLIGATIONS DÉCLARATIVES

Le bénéficiaire d'une autorisation d'urbanisme est soumis à plusieurs obligations déclaratives :

- La **Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC)** est un document signalant le commencement des travaux à la Mairie (formulaire Cerfa n°13407). Elle doit obligatoirement est déposée en Mairie dès le début des travaux.
- La **Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)** est à déposer dans les 30 jours de la livraison de chantier (formulaire Cerfa n°13408). Elle doit obligatoirement être déposée en Mairie en 3 exemplaires.

#### LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).



A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022, la taxe d'aménagement devient exigible à la date de l'achèvement des travaux des opérations imposables, soit dans les 90 jours après l'achèvement des travaux (= à compter du moment où les locaux sont utilisables, même s'il reste des travaux à réaliser).

La déclaration de la taxe d'aménagement s'effectue directement auprès des services fiscaux dans les mêmes conditions que les déclarations des changements fonciers, c'est à dire dans les 90 jours à compter de la réalisation définitive des travaux, sur l'espace sécurisé du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) via le service « Gérer Mes Biens Immobiliers ».

Ce rapprochement avec la gestion de la taxe foncière permet de déclarer en une seule fois les changements apportés à son bien (construction neuve, addition de construction), à la fois pour les besoins des taxes foncières et pour le calcul des taxes d'urbanisme.

Le Ministère de la Cohésion des Territoires a élaboré un simulateur permettant d'estimer le montant de la taxe d'aménagement : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement#webform-sim>

## AUTORISATIONS D'URBANISME

### ❖ DÉCLARATIONS EN MAIRIE



AUTORISATION  
D'URBANISME



DÉCLARATION OUVERTURE DE CHANTIER  
(DOC)

Formulaire Cerfa N°13407\*05  
DÉPÔT EN MAIRIE



DÉCLARATION ATTESTANT DE L'ACHEVEMENT ET DE  
LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX  
(DAACT)

Formulaire Cerfa N°13408\*07  
DÉPÔT EN MAIRIE



### ❖ DÉCLARATIONS AUX SERVICES FISCAUX

#### DANS LES 90 J DE L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX

→ à compter du moment où les locaux  
sont utilisables, même s'il reste des  
travaux à réaliser



Sur l'espace sécurisé du site [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)  
Service « Gérer mes biens immobiliers »

DÉCLARATION DES CHANGEMENTS FONCIERS  
ET  
DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

## ADRESSES UTILES

❖ **Pour toute question relative aux dépôts de la DOC et de la DAACT :**

Contact Mairie : 05 46 83 31 01 [urba@saintjeandangle.fr](mailto:urba@saintjeandangle.fr)

❖ **Pour toute question relative à la déclaration et au paiement de la taxe d'aménagement :**

Services fiscaux : 08 09 40 14 01 [sip.la-rochelle@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sip.la-rochelle@dgfip.finances.gouv.fr)

❖ **Accès au simulateur pour le calcul de la taxe d'aménagement :** <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/calcul-de-la-taxe-damenagement>

**SCoT : révisé et approuvé !**

**La révision du Schéma de Cohérence Territoriale, engagée en 2017, a été approuvée par le Conseil communautaire le 11 mai dernier. Le document dessine le visage de notre territoire à l'horizon 2040.**

C'est dans la recherche d'un équilibre entre l'accueil de la population le développement de l'économie et la protection des ressources naturelles et agricoles que les communes de la CARO ont travaillé ces dernières années. Aujourd'hui, doté du label Grand Site de France, composé de communes rurales et péri-urbaines en croissance, d'une ville centre (Rochefort), bénéficiant d'une activité économique en développement permanent, le territoire de Rochefort Océan génère une attractivité dont la consommation de foncier doit être maîtrisée. Comment ? En favorisant l'accueil de nouveaux habitants, en densifiant l'habitat à l'intérieur des bourgs, villages et villes afin de préserver les terres agricoles et les espaces naturels. Cet engagement préfigure une réduction des trajets domicile – travail, un développement des modes de transport doux (vélo, marche à pied...) ainsi qu'une résurgence, déjà observée, des commerces et services au cœur des espaces de vie. Ainsi s'amorcent de nouvelles pratiques de vie quotidienne, d'habitat, de travail, de transport...

Au cours de ces dix dernières années, Rochefort Océan a vu disparaître près de 300 hectares de terres agricoles au profit de l'extension urbaine (habitat, équipements...). Le SCoT prévoit de réduire de plus de la moitié ce rythme de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (-56%). En effet, l'enveloppe maximale de consommation foncière pour les 20 prochaines années sur l'ensemble du territoire est fixée à 234 hectares. Et parce que notre patrimoine naturel est un capital à haute valeur écologique, nos marais, bois, landes ainsi que leurs espèces végétales et animales sont désormais inscrits dans une trame verte et bleue qui couvre 44% du territoire pour mieux les identifier et favoriser la circulation des espèces végétales et animales .

Cette modération de la consommation de l'espace a été saluée par les services de l'État et structures partenaires. Le Schéma de Cohérence Territoriale implique chacune des 25 communes de la CARO. Nos Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) devront être compatibles avec cet ensemble d'orientations qui constitue le cap de ce que sera notre territoire à l'horizon 2040, c'est-à-dire demain.

Retrouvez l'ensemble du SCoT sur : <https://www.agglo-rochefortocéan.fr/amenagement-du-territoire>

## De l'aide pour les aidants

Parce que celles et ceux qui aident un proche au quotidien sont trop souvent seuls face à leurs problèmes, le CCAS de Rochefort organise son 2<sup>ème</sup> Forum des Aidants. Une mise en présence avec des professionnels de l'aide à la personne pour rompre un anonymat et un isolement préjudiciables. Mardi 3 octobre au palais des Congrès.

Etre aidant ce n'est pas forcément consacrer toute sa vie à un proche affaibli, malade, handicapé... Les aidants sont aussi celles et ceux qui apportent une aide ponctuelle mais régulière à un parent, un enfant en état de dépendance. Une mission aussi désintéressée qu'indispensable mais souvent mal, voire pas, reconnue et accomplie dans l'anonymat et l'isolement. C'est justement pour lever le voile sur le rôle de l'aidant, et lui venir en aide, que le CCAS de Rochefort organise son deuxième Forum des Aidants, mardi 3 octobre au Palais des Congrès. La première édition, en 2022, avait rassemblé 150 personnes, aidants et professionnels de l'aide (Département de la Charente-Maritime, société de matériel paramédical, France Alzheimer, associations de socio-esthéticiennes, Accueil de jour, service de maintien à domicile...) autour de questions que les « soldats de l'aide » se posent au quotidien : comment aménager mon logement ?, quelles aides solliciter et auprès de qui ? Des interrogations qui leur font souvent oublier qui ils ou elles sont et l'importance de leur rôle.

Ce deuxième forum des aidants du CCAS s'adresse à tous les aidants de la CARO et n'a pas d'autre ambition que faciliter la vie de celles et ceux qui agissent dans l'ombre. Ce mardi 3 octobre, le palais des congrès offrira aussi un lieu d'accueil et d'animations pour les personnes aidées. Un espace de respiration pour laisser le temps aux aidants de se parler et d'évoquer avec des professionnels compétents l'aide dont ils ont eux-mêmes besoin.

### **BONUS**

14 heures : Point(s) d'appui. Pièce de théâtre sur l'aide aux aidants de personnes âgées dépendantes par la Compagnie Entrée de Jeux. Entrée gratuite.

Inscription obligatoire auprès du CCAS de Rochefort - [05.46.82.35.25](tel:0546823525)

### **Forum des Aidants de la CARO**

Mardi 3 octobre 2023

9 heures – 17 heures – Palais des Congrès - Rochefort

## UNE MUTUELLE TERRITORIALE POUR LES HABITANTS DE SAINT JEAN D'ANGLE

La Mairie de Saint-Jean-D'Angle et Mutualia Alliance Santé, (mutuelle de proximité à Saintes) ont créé un partenariat permettant à tous les habitants de la commune d'accéder à une offre de complémentaire santé avec plusieurs niveaux de garanties, à des tarifs privilégiés.

Compte tenu du coût actuel de la mutuelle dans un budget familial, les élus ont souhaité, avec ce projet solidaire, offrir à leurs administrés la possibilité de bénéficier d'une **garantie santé optimale à tarifs négociés**, palliant ainsi aux déséquilibres créés par la mise en place de contrats santé obligatoires dans les entreprises privées, qui laissent une partie de la population (inactifs, retraités, personnel de la fonction publique) hors des offres privilégiées.

A qui s'adresse cette offre ?

A tous les habitants de la commune, quel que soit leur âge, sans questionnaire de santé, sans délai d'attente, sans condition de ressources.

Quels avantages ?

- Tarifs négociés
- 4 niveaux de garanties pour s'adapter aux besoins de chacun
- Des conseillers Mutualia de proximité, avec des permanences en mairie
- Un remboursement simplifié avec les principaux régimes obligatoires
- Les plus : Un réseau de partenaires opticiens et une assistance 24h/24 et 7j/7

*N'hésitez pas à venir vous informer, obtenir un devis, et à comparer avec votre mutuelle actuelle.*

Un conseiller se tiendra à votre disposition, pour des rendez-vous à domicile ou lors des permanences :

Le 3<sup>ème</sup> Lundi du mois de 14h00 à 16h00



Votre conseiller de proximité : M. Alexandre Yacoub – 06.23.42.46.55  
Mutualia Alliance Santé - Agence de Saintes, 1 boulevard Vladimir



## L'offre assurance santé AXA pour la commune de

### Jusqu'à - 25 % sur vos contrats santé\*

Les avantages de l'offre « Assurance Santé pour votre commune » :

- 1 Une **complémentaire santé modulable** selon vos besoins.
- 2 Un **tarif avantageux** négocié pour les habitants de votre commune.
- 3 Une **offre simple et accessible à tous**, sans questionnaire médical.
- 4 Un **accès à des services innovants** : téléconsultation médicale, 2<sup>nd</sup> avis médical...
- 5 Un **accompagnement quotidien** proche de chez vous.



Pour toute demande d'information  
ou de devis, contactez :

Sabrina SZCZEPANSKI  
Véronique MARCELLOT



06 40 90 34 36 / 06 25 68 63 32



sabrina.szczepanski@axa.fr



veronique.marcellot@axa.fr

\* Voir conditions auprès de votre conseiller.

AXA France Vie : Société anonyme au capital de 487 326 071,60 € - 810 899 666 R.C.S. Nanterre - AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'assurance mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 333 457 245 - AXA France IARD : S.A. au capital de 214 799 030 € - 122 097 460 R.C.S. Nanterre - AXA Assurances IARD Mutuelle : Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 079 329 - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex - Entreprises régies par le Code des Assurances.

Offre réservée aux nouveaux clients en Santé.



MH - 2018/011-0002 - carte/oca - Ne pas jeter sur la voie publique

## LE MOT DES ASSOCIATIONS

### Les aînés debouts

Ce premier semestre 2023 nous a apporté quelques changements, j'ai cédé mon poste de présidente au profit de Marie Pierre Beaumont qui reprend le flambeau.

Autre changement bien triste, Sylvette Mérand, notre trésorière, nous a quitté après tant de dévouement et de gentillesse dans les associations angloises son franc parler et sa disponibilité pour tout et chacun nous manque.

Marie Ange Naveau

Marie Pierre Beaumont 06 07 44 16 14



La saison de chasse 2022/2023 s'est déroulée tout à fait normalement.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 9 juin 2023, au cours de laquelle un vote a eu lieu en vue de l'élection des membres du bureau. Après dépouillement des bulletins un nouveau Conseil d'Administration a été élu.

**La vente des cartes 2023/2024 se fera uniquement le samedi avant l'ouverture anticipée de 8h00 à 18h00 au bâtiment de chasse (61 Bis rue Maurice Ponte) : le 19 août 2023.**

Pour tout contact :

Président : Jean-Pierre DUROU (Tél ACCA 06 42 96 10 34)

Vice-Président : Léo BERBUTEAU

Secrétaire : Didier MÉRIGOUX

Trésorier : Jean-Paul SABOURET

Membres du CA : Joachim CHAILLOU ; Florent DUBOSCQ

Garde particulier : Didier CHAILLOU

Le président de l'ACCA  
Jean-Pierre DUROU

## APE, l'association des parents d'élèves de l'Arnaise.

Une nouvelle année scolaire se termine pour nos petits écoliers. L'APE de l'Arnaise clôturera ses manifestations scolaires avec le début des vacances d'été et un bilan positif. Elle participera, cet été, à la soirée électro le 20 Juillet ainsi qu'à Champagne en fête le 25 Août.

Cette année, nous vous avons proposé les manifestations suivantes :

- Samedi 26 Novembre 2022 : Animation Oika Oika – découverte de jeux de société.
- Samedi 4 Mars 2023 : Le carnaval des écoles sur la commune de Champagne (buvette, défilé et spectacle),
- Avril 2023 : Vente de bulbes de printemps (1<sup>ère</sup> édition).
- Mardi 16 Mai 2023 : Un temps de jeux à l'école proposé par la maîtresse Oksana accompagnée de Florence de l'école de La Gripperie (buvette et goûter),
- Mardi 27 Juin 2023 : Soirée de restitution et portes ouvertes à l'école de Saint Jean d'Angle (buvette et goûter),
- Vendredi 30 Juin 2023 : Présentation et exposition des créations artistiques des enfants de l'école de Champagne à la salle polyvalente de St Jean d'Angle (buvette et goûter).

Tous ces événements nous ont pris du temps pour la préparation, l'organisation, la réalisation et le rangement. Malheureusement, nous sommes uniquement 5 drôles de maman qui travaillent au sein du bureau, même si nos conjoints nous suivent.

**Le manque de bénévoles pour nous accompagner, nous a poussés à renoncer à la fête des écoles (en cette fin d'année scolaire 2022 – 2023).**

Nous le regrettons fortement !

Pour cela, nous relançons un appel à tous les parents souhaitant intégrer une vie associative pour les enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal de l'Arnaise. Comme chaque année, une assemblée générale aura lieu au cours du mois de septembre : la date sera transmise dès la rentrée 2023. Nous avons pleins d'idées pour collecter des fonds pour nos écoles, aidez-nous à les mettre en œuvre ! Enthousiasme et bonne humeur garantis ! En attendant de vous retrouver, nous vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances.

**Les bénévoles de l'APE de l'Arnaise.**

Pour nous contacter :

Par courriel : [apedelarnaise@gmail.com](mailto:apedelarnaise@gmail.com)

Pour suivre nos actualités sur Facebook : @apedelarnaise





# YOGA

Tél: 06 72 25 48 35

Mail: emma.yoga@free.fr

Site: emma.yoga.free.fr

« Les postures sont les témoignages du contrôle cérébral sur le corps physique. »

## SAINT JEAN D'ANGLE

Les Jeudis -

18h30/20h00

### COURS PERSONNALISÉS

[Me contacter directement car le temps de ces cours peuvent varier selon le niveau d'implication](#)

### La lumière est en vous, mais où est l'interrupteur ?

Les chercheurs ont utilisé techniques pour mesurer l'activité de notre cerveau lors de nos méditations actives comme passives (effets des exercices respiratoires)

HATHA YOGA - Postures

PRANAYAMA - Respirations

MUDRA - Signes

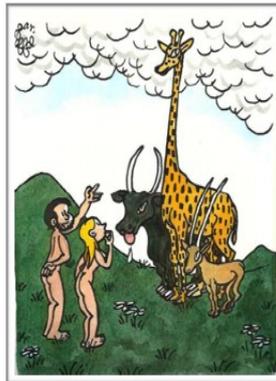
NADA YOGA - Sons

DHYANA - Méditation

## Les trolleys et l'électricité

**La discipline du Yoga** est une méthode expérimentale de l'être tout entier depuis des millénaires.

**Les enfants et les animaux ont cette capacité à l'utiliser naturellement.**



**Plus nous avançons** dans l'adulte avec son esprit rationnel, et c'est très bien aussi !! **Plus nous avons tendance à oublier** la création, l'imagination.

*« Ces trolleys (chariots) leur permettraient peut-être — en cas de panne — de marcher à l'électricité ? »*

**Dans l'approche du troisième millénaire, nous nous commençons à de mieux en mieux connaître, comprendre notre propre corps.**

**Voilà pourquoi** nous utilisons le plus et le moins, regardons, observons le petit espace (notre propre corps) et le grand espace (tous les grands corps)

**Voici tout est Yoga (Union)** pour que l'imagination et le rationnel puissent s'équilibrer, se balancer le mieux qu'il soit !

## À 1 2 C 4!

## Namasté - Salutations

## L'ASSOCIATION SPORTIVE ANGLOISE

L'association sportive anglaise a la possibilité d'organiser des cours de tennis le mercredi et le samedi à des horaires convenant aux membres intéressés. Il faudra de trois à cinq participants par cours, pour la somme de 5€ par participant et par heure de cours, pour rémunérer le professeur. Pendant la première année de lancement, l'association pourra compléter si besoin pour la rémunération du professeur si les participants sont trop peu nombreux.

Durant les mois des vacances d'été, nous pourrons aussi faire des mini stages, d'une heure par jour pendant quelques semaines, à définir, toujours en fonction des participants.

Parents, enfants, l'initiation peut se faire ensemble et créer une nouvelle émulation au sein de la famille!

Vous pourrez aussi mettre en pratique sur le court une fois la leçon terminée. L'association pourra mettre des balles et des raquettes à votre disposition.

Il vous reste peu de temps pour vous entraîner avant Roland Garros, alors rejoignez vite l'association (20€/ an /famille)!!

## LE COMITÉ DES FÊTES

Les membres du Comité des fêtes vous remercient pour votre participation aux manifestations suivantes :

Rando dans les marais, le théâtre, Fête de la Musique et le Feu d'Artifice (Repas et soirée dansante)

et vous invitent aux prochaines :



Vide Grenier le 06 août

Cabaret le 14 octobre (penser à réserver 100 places maximum)

Théâtre le 25 Novembre

Merci à tous

Le Président et son équipe

Jean-Luc BEGEY .



Du 18 au 24 juin se sont déroulés les 20ème  
**6 jours des Trotinettes**



Notre village avait pour l'occasion une équipe (et quelle équipe!) composée de Kristal DELATTRE, Niobée COUILLANDREAU, Nelson QUEVILLY, Eliott GRENIER et Wesley FOURCHAUD notre capitaine. Il y avait également Camille LABATUT qui, avec abnégation et dévouement, complétait l'équipe de Saint Nazaire.

Après plusieurs semaines d'entraînement assidu, nous voilà prêts pour ce marathon sportif d'une semaine.

Le premier jour de course est toujours délicat à aborder (même si nous connaissions le parcours) pour nos jeunes qui découvrent cette compétition ( seul Wesley avait concouru l'année dernière). Mais ils s'en sortent bien avec une 4ème place par équipe.

Le lendemain à Saint Agnant, malgré la pluie, les enfants montrent leurs réels niveaux : Eliott monte sur la 2ème marche du podium, Niobée 1ère fille est donc maillot rose. Nelson a une très belle 13ème place malgré une chute et surtout 2ème place par équipe. Place que nous garderons jusqu'au bout très « facilement ».

Le mardi à Soubise, toute l'équipe ainsi que Camille stabilise leur position.

Le mercredi est une étape très importante car c'est un contre la montre où le maillon faible de chaque équipe ne doit pas faillir. Notre danseuse Kristal a tout donné pour l'équipe car grâce à ses efforts tous les autres membres de l'équipe bondirent au classement individuel (sauf Eliott qui était confortablement assis à sa 3ème place).

Le jeudi et vendredi furent un peu plus compliqué (la fatigue sans plus) mais ils ont tous réussi à conforter leur position.

Le dernier jour à Port des Barques fut un véritable bouquet final. En effet que dire de la performance de Niobée (la force tranquille) qui termine 3ème ex aequo avec Eliott ! Nelson 4ème ex aequo, Wesley 9ème et Kristal dans les 20ème.

Camille n'est pas en reste avec un temps canon de 3,23 minutes.

Au classement final Eliott termine 3ème (pour une 1ère année, c'est super) . Notre basketteuse Niobée termine 2ème féminine et 10ème toute catégorie confondue, Nelson 8ème, Wesley 17ème et Kristal 23ème (4ème fille sur 22) et Camille 55ème. Quel tir groupé ! C'est grâce à cette superbe homogénéité, état d'esprit et uen motivation sans faille que nous terminons seconde équipe sur 12.

En tant que coach, je me suis régalé à encadrer ces jeunes et ils peuvent être fiers de leurs performances.

Bravo et merci à eux et à leurs parents.

Guilhem COULONDRE.



## CALENDRIER DES FESTIVITÉS

Dimanche 09 juillet : Concours de Pétanque

14 Juillet : Feu d'artifice et bal populaire

06 Août : Vide Grenier

14 octobre : Soirée Cabaret

11 Novembre : Repas des Aînés

25 Novembre : Théâtre

## SERVICE DE GARDE DES PHARMACIENS DU SUD ROCHEFORTAIS

Depuis le 1er janvier 2009, le Syndicat des Pharmaciens a mis en place un numéro national audiotel, à 4 chiffres : le "3237", qui permet aux patients du département de la Charente-Maritime d'être mis en relation avec la pharmacie de garde la plus proche de son lieu d'appel.

La Vendée et les Deux-Sèvres sont également concernés par ce système.

Ce service est accessible 24h/24 (facturé 34 cts la minute) mais il n'est pas accessible par internet. La pharmacie de garde se trouve toujours affichée dans toutes les vitrines des officines.

Le 3237 n'est pas un simple serveur vocal, des opérateurs sont à même de renseigner le patient en cas d'échec de la recherche.

Pour des raisons d'actualisation et d'exactitude de l'information, les journaux ne diffuseront plus le service de garde des pharmacies, d'ici quelques semaines.

Le 3237 permet des changements de garde très réactifs, incompatibles avec une information presse qui ne peut être instantanée.

**Vous pouvez également vous rendre à votre officine**

**Où la pharmacie de garde est affichée.**

Villes	Pharmaciens	Téléphone
BOURCEFRANC	M. LANDRE	05 46 85 02 15
ECHILLAIS	La renaissance	05 46 83 00 40
FOURAS la halle	Mme SAVARIT & M. DUFFIE	05 46 84 60 25
FOURAS l'océan	Mme LAINE	05 46 84 25 44
MARENNES	M. CHRETIEN	05 46 85 14 13
MARENNES (marché)	Mme AUBERTOT	05 46 85 65 02
PONT L ABBÉ	M. ANDRÉ	05 46 97 00 02
PORT DES BARQUES		05 46 84 80 23
SAINT AGNANT	Mme EYMARD	05 46 83 36 53
SAINT JUST	M. BARTHELEMY	05 46 85 13 04
SAINT LAURENT DE LA PREE	Mmes LACOSTE	05 46 82 10 60
SOUBISE	M. RODIER	05 46 84 92 11

**LES GARDES COMMENCENT LE SAMEDI A 12H JUSQU'AU LUNDI MATIN SUIVANT A 9H**

**Pour joindre un médecin, la nuit, les week-end, et jours fériés, composer le 05.46.27.55.20**

**En cas d'urgence appeler le SAMU au 15**

## URGENCES

Samu : 15  
Pompiers : 18  
Gendarmerie Nationale ; 17 Direct Gendarmerie St Agnant : 05 46 83 30 04  
Permanence des soins : 05 46 27 55 20 en semaine de 20 :00 à 07 :00 h et  
le week-end & jours fériés du samedi 14 :00 au lundi 07 :00 h.

EDF urgence dépannage : 0 810 333 017  
RESE urgence astreinte : 05 46 93 19 19

## MUNICIPALITÉ

**Mairie** : Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30  
et le mercredi de 13h30 à 16h30. 05 46 83 31 01  
Mail : [mairie@saintjeandangle.fr](mailto:mairie@saintjeandangle.fr)  
site internet : [www.saintjeandangle.org](http://www.saintjeandangle.org)

**Salle communale** 05 46 84 18 90

**École Primaire** : rue Maurice Ponte : 05 46 83 31 26  
**Restaurant scolaire** : 05 46 83 98 79

**Agence Postale** : Place de la mairie 05 46 83 31 95  
Levée du courrier à 09:00 h du lundi au samedi  
Ouverture du lundi au vendredi de 13h30 à 17 h15. Fermé le Mercredi

**Déchetterie** : route de Champagne :  
Du Lundi au Vendredi 14h00 -18h00 et Samedi 08h00-12h00 et 14h00-18h00

## ASSOCIATIONS

Assoc. Communale de Chasse Agréée : Jean-Pierre DUROU 06 42 96 10 34  
Assoc. Parents d'élèves : Sonia PRAUD 06 82 66 53 10  
Assoc Sport. Anglaise : JULIA Frédéric 06 32 64 03 19  
Comité des fêtes : Jean-Luc BEGEY 06 25 72 20 56  
Assoc Pierre d'Angle : Gisèle TARNOT 05 16 84 92 40  
Assoc « les aînés debout » : Marie Pierre Beaumont 06 07 44 16 14

## SERVICES DIVERS

Sécurité Sociale : Avenue Maurice Chupin, Rochefort : 0 820 904 144  
Assistante Sociale : Bureau de Rochefort : 05 46 87 27 57  
Bureau de Tonnay-Charente 05 46 88 43 53  
Pôle Emploi : 4 Place François Blondel , Rochefort : 39 49  
Gare SNCF Rochefort : Horaires, billets, services : 36 35  
Mission Locale : Parc des Fouriers, Rochefort 05 46 99 06 00  
Bus France Service : Mme CHARRIER 06 02 59 50 57  
Infirmières: Maud BODIN et Katheleen CHARPENTIER 06 09 45 32 42  
Osthéopathe : Agathe TAPON 07 65 56 77 13

